Copie PDF -TLR 2026 - vers. N60

J. FREDONNET & M. TURQUE

MONOGRAPHIE

de la

COMMUNE D'ÉCHILLAIS

Préface de M. J. HÉBRÉ

ROCHEFORT-SUR-MER

IMPRIMERIE VEUVE H. LAUGRAUD, 17 & 19, RUE AUDRY

1913

PRÉFACE

Nous avons lu avec un très vif intérêt la monographie de la commune d'Échillais. On sent que les auteurs, tout imprégnés de leur sujet, ont vécu longtemps dans ce petit coin de terre qu'ils veulent faire connaître et admirer. Nous en conseillons la lecture aux habitants d'Échillais, qui apprendront à mieux aimer leur lieu natal ; aux touristes qui iront admirer avec ferveur la perle d'Échillais ; aux botanistes et aux géologues qui chercheront les plantes rares et les curieux fossiles du coteau de Martrou et à l'entomologiste qui pourra augmenter ses collections sur les bords de la Charente et les chaumes de Pillay. Nous ne pouvons que féliciter les auteurs de leur consciencieux travail, de leurs recherches minutieuses et exprimer le désir de voir ce petit livre entre les mains de tous les écoliers.

J. HÉBRÉ

Inspecteur de l'Enseignement primaire
à Marennes

GEOGRAPHIE

I. Physionomie et Aspect de la Commune

La Commune d'Échillais s'étend sur la rive méridionale de la Charente, depuis les Fosses de la Marine jusqu'au Four du Diable, un peu avant le four à chaux actuel de l'Orange.

La route départementale n° 1 qui relie Rochefort et Royan la traverse du nord au sud, sur une longueur de plus de 3 kilomètres.

La commune d'Échillais est bornée : au nord par la commune de Rochefort, à l'est par les communes de Saint-Hippolyte et de Trizay, au sud par la commune de Saint-Agnant, à l'ouest par celle de Soubise.

La ville de Rochefort est à moins de 2 kilomètres du Transbordeur de Martrou, jeté sur la Charente pour assurer la continuité des communications sur la route départementale n° 1. Bien que peu éloignée de Rochefort, la commune d'Échillais, faisant partie du canton de Saint-Agnant, appartient à l'arrondissement de Marennes. 20 kilomètres environ la séparent de cette dernière ville. Avant 1802, le chef-lieu du canton était à Soubise.

Échillais, qui s'écrivait aussi Echillay et antérieurement Eschilly ou Eschilay, doit dériver de *eschyle* qui signifie cloche, clochette.

La caractéristique du relief d'Échillais est le calme et la platitude. A peine quelques côtes presque insensibles et très courtes. Malgré cela, l'aspect n'en est ni ennuyeux, ni même monotone. Champs de culture, vignes, prairies, agréablement distribués forment selon les saisons un ensemble changeant qui charme les yeux. Nombreux sont les promeneurs qui, le printemps venu, moissonnent les fleurs agrestes émaillant nos prairies ; nombreuses sont les familles habitant Rochefort qui, le dimanche, vont faire la dînette à l'ombre des arbres, le corps allongé sur l'herbe drue, savourant l'air pur de la campagne.

Mais le charme de nos bois attire surtout le citadin, en quête de calme et de santé. Leurs frondaisons printanières ont une fraîcheur délicieuse et leurs fourrés recèlent, en même temps que les délicats champignons, la petite violette et la jacinthe embaumées, la primevère et surtout le jaune et abondant narcisse, qui semble être le favori des Rochefortais. En automne, lorsque les sommets dénudés des arbres ne montrent plus que leur élégant et délicat chevelu, les feuilles fauves et dorées que la tourmente a respectées achèvent de donner à nos bois un air de mélancolie résignée qui vous pénètre de douceur.

Allez un dimanche et par la saison qui vous plaira, longer le canal de la Bridoire, sous la double rangée de peupliers et d'ormes qui le bordent ; revenez par l'Aubrée en traversant les taillis et puis au retour, payez votre tribut à l'artistique portail de l'Église et votre promenade aura été certainement charmante. Soit que vous ayez cherché les frais ombrages pour vous garder des ardeurs du soleil ; soit que, sous le ciel gris, le vent d'hiver ait fait ployer les longues échines souples des peupliers et onduler en vagues rapides la cime des taillis ; soit que vous ait ému la ronde folle des papillons d'automne, petites feuilles desséchées qu'abandonne l'arbre ingrat et qui gagnent à regret la terre, vous ne vous sentirez qu'une ferveur plus grande pour admirer la perle d'Échillais, témoin muet de près de huit siècles de son histoire, le pur chef-d'œuvre de l'art roman qu'est le portail de son église.

II. Esquisse Géologique et Relief

Les terrains qui composent la commune d'ÉCHILLAIS appartiennent au crétacé moyen (terrains secondaires) et aux formations alluvionnaires récentes (terrains quaternaires).

La démarcation est nette entre ces deux sortes de terrains. Le crétacé ayant une forme plus rigide, parce qu'éminemment calcaire, domine la masse alluvionnaire argileuse qui fut laissée en dépôt au pied de ce plateau secondaire. La retombée du plateau sur le quaternaire, vue du quaternaire lui-même, forme une ligne de coteaux parfaitement marquée, qui limite les deux sortes de terrains.

Cette ligne commence au FOUR DU DIABLE et longe la Charente sur 2 kilomètres environ jusqu'au transbordeur, laissant entre elle et le fleuve une bande quaternaire d'excellentes prairies. La pente du coteau est boisée à cet endroit. Le village de MARTROU est bâti sur le sommet et le revers de la butte appartenant également au crétacé. De là, la ligne de coteaux rejoint la RENAISSANCE par la fontaine de MARTROU et le côté gauche de la route départementale, se continue par les VERGNIERS pour aller rejoindre les GRÊVES et le VERGER, la BRISTIÈRE et PILLAY, puis le canal de la Bridoire, laissant à l'est la Prairie d'ÉCHILLAIS (terrains quaternaires). Le rivage secondaire se continue vers le sud par la bordure des Chaumes de PILLAY, arrive à la lisière est du bois du chai, à L'AUBRÉE, puis aux RIVIÈRES et à LIRÉ, laissant jusqu'au canal une bande quaternaire. A l'ouest, du côté de SOUBISE, cette ligne de coteaux se confond avec la limite de la commune.

Ce plateau calcaire dont nous venons de donner les bornes n'est que très faiblement et mollement accidenté. On relève la cote 15m au nord du Bourg et la cote 11 m à l'ouest de la route départementale, vers la RENAISSANCE.

Les terrains crétacés (de creta, craie) qui forment le territoire d'ÉCHILLAIS appartiennent à l'étage du Turonien et comprennent deux sous-étages.

Au nord-est, le VERGER, les GRÊVES, le Bois DES BRANDES et la LANDONNIÈRE font partie du sous-étage correspondant au *Ligérien*. Le relief est moins accusé à cet endroit, car le calcaire est à marnes glauconnieuses. Les fossiles caractéristiques de ces marnes sont : le *Terebratella Carentonensis* et *l'Ostrea columba major*. Au-dessous, se trouvent des bancs à *Ammonites Rochebrunei* et à *Nautilus Sublœvigatus*.

Les autres terrains crétacés appartiennent au sous-étage qui correspond au *Provencien* ou *Angoumien*. Les assises supérieures, qu'on ne trouve guère qu'au sud, à la bordure de la commune de SAINT-AGNANT, vers les CARRIÈRES NOIRES et de l'autre côté de la route départementale, sont formées de calcaire tendre blanc jaunâtre à *sphœrulites ponsianus*, *radiolites lumbricalus*, *hippurites organisans*. Ces Carrières Noires ont fourni de la pierre de taille. Les assises inférieures qui constituent le reste des terrains de la craie comprennent des calcaires durs à bryozoaires et térébratules et des calcaires à *cardium productum* qu'on exploite actuellement aux ERRONELLES, au BOURG et à la PIERRIÈRE.

Depuis L'HOUMÉE jusqu'aux ERRONELLES, de chaque côté de la route départementale, un limon rouge caillouteux recouvre le terrain crayeux sur une épaisseur de 30 à 40 centimètres. Il contient du fer en grains, des poudingues ferrugineux, les fossiles silicifiés des roches sous-jacentes, et des silex éclatés ou en rognons.

Le musée de l'école d'ÉCHILLAIS possède un échantillon de bec fossilisé d'oiseau qui semble appartenir à l'*Archœopterix*. Ce fut le premier animal qui eut des plumes et les membres antérieurs transformés en ailes, Il avait d'ailleurs une queue qui ressemblait assez à celle d'un lézard. Il vivait à la fin du jurassique. La trouvaille du bec de cet oiseau appartenant à un étage antérieur au crétacé dans les carrières des ERRONELLES vient corroborer ce que nous avançons plus haut.

Les terrains crétacés ont donné par érosion des terres à dominante calcaire. Sur les bords du plateau, ces terres sont parfois très pauvres, couvertes d'une herbe maigre, de lichens et de mousses tapissant le roc qui affleure à la surface (CHAUMES DE PILLAY). Sur le bord nord du plateau, elles sont moins pauvres, mais encore caillouteuses : on les appelle groies. Au centre de la commune, la couche de terre arable atteint une épaisseur plus grande : 25 ou 30 centimètres environ, Au-dessous, se trouve parfois un lit de terre rouge, sorte d'argile ferrugineuse. Au nord du BOURG, jusqu'au PARADIS, s'étend un petit îlot de *varenne* très fertile,

dans lequel la couche de terre arable est plus importante.

Les terrains crétacés sont consacrés à la culture ou recouverts de bois.

Entre la ligne de coteaux calcaires que nous avons déterminée plus haut et le canal de la BRIDOIRE, il y a eu un dépôt d'alluvions anciennes des vallées, formé de sables et de graviers calcaires (arène et chaple) , recouvert par un limon calcaire blanchâtre (tuf) qui contient des couches de tourbe. L'arène donne des *helix nemorales* et des empreintes végétales dans les blocs de travertins.

La PRÉE D'ÉCHILLAIS qui s'étend entre la Charente et la ligne nord des coteaux calcaires est constituée par un dépôt d'alluvions modernes. Elle est formée d'un limon argileux nommé *bri* qui contient des lits de coquilles marines, des ossements de bœufs, de porcs, de cerfs et d'hommes, des vertèbres de poissons. Au-dessous du *bri* et reposant sur les roches anciennes crétacées, on vit dans les tranchées, lors de l'établissement des bassins de ROCHEFORT, une couche de 1 mètre de petits cailloux roulés et de gros silex noirs ou bruns, auxquels étaient attachées des coquilles de l'époque actuelle. Le *bri* est employé à la fabrication des briques et tuiles, au FOUR DE L'ORANGE.

Toutes ces alluvions sont occupées par les prairies naturelles ou utilisées pour la culture maraîchère. La terre est noirâtre, argileuse, elle prend aux instruments de culture et aux sabots, retient l'eau pendant l'hiver et se fendille aux temps de sécheresse.

III. Hydrographie

CHARENTE.— La commune D'ÉCHILLAIS est bordée au nord par la Charente qui décrit une courbe depuis les FOSSES DE LA MARINE jusqu'à MARTROU et est ensuite sensiblement droite jusqu'à L'ORANGE. Le fleuve, à cet endroit, a une profondeur moyenne de 6 mètres à marée basse, de 12 mètres à marée haute et de 15 mètres en *maline*. Au fond du lit, se trouve une couche de boue liquide. Sa largeur a plus de 100 mètres à l'heure du flux. Ses rives sont boueuses et ses eaux presque toujours chargées de limon, surtout à l'heure de la marée qui se fait sentir d'une façon très sensible. A l'époque des syzygies, les eaux débordent même et couvrent les prairies avoisinantes. La vitesse moyenne du courant est de 3 nœuds à l'heure et c'est de cette rapidité que vient le nom latin de Carantonus (Charente) formé de deux mots celtes : *car*, rapide et *on*, eau.

La Charente fut toujours un obstacle très sérieux aux communications entre ÉCHILLAIS et ROCHEFORT. Pendant la Révolution, le passage d'une rive à l'autre

s'effectuait à l'aide d'un bac. On percevait un droit de 10 sols par livre de marchandises. Le 10 avril 1792, il fut interdit au sieur Douteau, fermier du passage de MARTROU, de continuer à percevoir ces droits. Un nouveau tarif fut arrêté par décret du 5 ventôse an XII. Le 19 novembre 1835 et le 21 octobre 1836, le Conseil municipal protesta contre le « prélèvement par l'Etat sur les droits de péage du passage de MARTROU ». Satisfaction fut accordée à ces réclamations, car à partir du 1er janvier 1838, le tarif fut réduit de beaucoup.

On continua à payer jusqu'en 1896, pour passer au bac de MARTROU alors remorqué par un vapeur ; une yole suppléait au service des piétons. Un piéton donnait 0 fr. 05 ; pour une charrette les droits se montaient à 0 fr. 30, pour une voiture suspendue à 0 fr. 40. À partir de cette date, le passage fut gratuit.

Entre temps, des études furent faites pour obtenir un moyen de transbordement plus perfectionné. On fit le projet d'un pont suspendu dès 1837 et plus tard de ferry-boats. Grâce aux démarches et à la persévérance du docteur Chevallier, conseiller général du canton de SAINT-AGNANT, et de M. Braud, maire de ROCHEFORT, on décida la construction d'un pont à transbordeur, suffisamment élevé pour que les navires puissent passer dessous.

Le 29 juillet 1900, le transbordeur, construit par M. l'ingénieur Arnodin, était inauguré en présence du Ministre de la Marine, M. de Lanessan, et du Ministre des travaux publics, M. Baudin. M. Braud fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

En venant d'ÉCHILLAIS, on accède au transbordeur par une tranchée pratiquée dans la butte de MARTROU, à l'ouest de l'ancienne route se rendant à la grève des bacs et s'embranchant sur cette dernière à environ 150 mètres du fleuve.

Des fondations en maçonnerie comprenant quatre puits soutiennent sur chaque rive deux pylônes qui sont formés de cornières de fer entrecroisées et qui atteignent une hauteur totale de 70 mètres. Il fut très difficile de creuser ces puits, dont deux ont une profondeur de 30 mètres. Les ouvriers travaillaient dans des cloches à plongeurs. Ils enfoncèrent de gros madriers de chêne imputrescibilisé et coulèrent un béton hydraulique entre ces madriers, afin d'obtenir une base d'une solidité suffisante.

Les pylônes supportent à 50 mètres de hauteur un tablier métallique de 120 mètres de longueur et d'une largeur d'environ 8 mètres. De forts câbles d'acier fixés au sommet des pylônes soutiennent la partie centrale de ce tablier.

Sur le tablier, à l'aide de galets, roule un chariot tiré alternativement dans un

sens et dans l'autre par une machine à vapeur située sur la rive droite. Une nacelle de 14 mètres sur 12 est suspendue à ce chariot par des fils d'acier et accoste de plain-pied au quai de chaque rive.

La fixité de l'édifice est assurée par des groupes de câbles d'acier qui, partant du sommet, viennent se sceller à environ 50 mètres du pied des pylônes dans des maçonneries de retenue.

Le passage est gratuit. Il a lieu de 5 h. du matin à 10 h. du soir en hiver et de 4 h. du matin à 10 h. du soir en été ; les dimanches et jours de fêtes, le passage est ouvert jusqu'à minuit.

Une série d'échelles permet de faire l'escalade du tablier, mais il faut être muni pour cela d'une autorisation du chef de passage. On jouit du haut du transbordeur d'une vue magnifique : par un temps clair, on peut apercevoir l'embouchure de la Gironde et le port de LA PALLICE.

L'établissement de ce transbordeur a beaucoup facilité les relations avec la ville de ROCHEFORT. Il coûta environ 900.000 francs.

CANAL DE LA BRIDOIRE.— La commune est limitée à l'est par le Canal de la BRIDOIRE. Il fut creusé en 1782, date à laquelle le marquis de Reverseaux, Intendant de la généralité de LA ROCHELLE, entreprit de dessécher les marais entre ROCHEFORT, SAINT-HIPPOLYTE, MONTHÉRAULT, ÉCHILLAIS et MARTROU. Ne pouvant trouver assez d'ouvriers, il prit des soldats. Le Colonel Marquis de Fains fut chargé du travail d'études, Le Comte de la Tour du Pin fut nommé directeur. Cinq régiments prirent part à ce travail, ils furent logés à ÉCHILLAIS : 250 hommes moururent de la gale. Ce travail de dessèchement fut une heureuse opération pour les habitants d'ÉCHILLAIS. Lorsque l'eau stagnait dans ces marais, le paludisme y régnait. Les personnes âgées se rappellent encore le teint jaune terreux et le ventre ballonné des habitants de BROUAGE : ceux d'ÉCHILLAIS devaient avoir le même aspect : aujourd'hui les fièvres paludéennes ont complètement disparu et l'on peut considérer ÉCHILLAIS, avec ses carrières et ses bois, comme la commune la plus saine des environs de ROCHEFORT.

Le Canal de la BRIDOIRE va se jeter dans la Charente vers les FOSSES d'une part et d'autre part se confond après BELLEVUE avec le canal de BROUAGE.

Il est actuellement plutôt un canal de dessèchement, mais lorsqu'on exploitait les carrières de l'AUBRÉE, pour la construction du bassin n° 3 de ROCHEFORT, des gabarres l'empruntaient pour transporter la pierre des carrières au bassin. Un chemin de halage permettait aux attelages de bœufs de les hâler jusqu'en

Charente. Quelques gabarres transportent encore des marchandises de ROCHEFORT à MARENNES. La levée du canal est actuellement plantée de pommiers à cidre.

FOSSES. — Sur la lisière de la commune, à l'est de la ville de ROCHEFORT, se trouvent les FOSSES dites de la GARDETTE, dont quatre sont en ÉCHILLAIS. En 1837, la Marine acheta les parcelles de terrain avoisinant la Charente dans les communes d'ÉCHILLAIS, de SAINT-HIPPOLYTE et de ROCHEFORT. Elle y fit creuser des FOSSES ayant une superficie d'environ un hectare, pour y laisser séjourner les bois employés à la construction des navires de guerre. Ces bois devaient y rester 6 ou 7 années, afin d'y acquérir des qualités de dureté et d'imputrescibilité.

Les premières fosses furent creusées par les galériens du port de ROCHEFORT, les autres par des hommes du pays dont le salaire était de 1 franc par jour. A ce propos, nous signalerons la quasi-indulgence des habitants d'ÉCHILLAIS pour les galériens. Lorsqu'un de ceux-ci s'évadait, on tirait immédiatement le canon et la personne qui le livrait à l'autorité recevait une prime de 90 francs. Beaucoup de forçats tentèrent l'évasion du côté d'ÉCHILLAIS. Lorsqu'ils se voyaient sur le point d'être repris par la maréchaussée, ils préféraient faire gagner la prime à la première personne venue et se remettaient entre ses mains pour être conduits aux gendarmes. Comme il y avait là source de profits, les habitants d'ÉCHILLAIS étaient loin de se plaindre de la fréquence des évasions.

Depuis quelques années, les navires en fer ayant remplacé les navires en bois, sept de ces fosses furent vendues, en 1909, à M. Jandeau Camille. Les fosses restant à la marine sont utilisées pour y déposer les torpilles qui sont sous la surveillance de la gendarmerie maritime, dont un poste est établi à proximité.

Ces fosses, très poissonneuses, sont pendant l'hiver le refuge des bécassines et des poules d'eau; quelques-unes de ces dernières y séjournent durant l'été et y font leur couvée. On les distingue aisément : les sédentaires se cachent sous les roseaux, celles de passage s'enfuient, au contraire, au moindre bruit.

PUITS ET FONTAINES. — Sur le plateau calcaire d'ÉCHILLAIS, on ne rencontre pas de ruisseaux, les eaux s'infiltrant dans le sol au fur et à mesure qu'elles tombent. Une couche argileuse ou marneuse les retient en nappe à une dizaine de mètres de profondeur environ. Aussi est-il nécessaire de creuser au moins à cette profondeur pour obtenir de l'eau en quantité suffisante. Ordinairement, les puits sont taillés à même le roc et ne sont pas maçonnés intérieurement. Les eaux filtrées par le calcaire sont d'excellente qualité. Les nappes s'épuisent très rarement et l'alimentation en eau est relativement facile, même pendant les périodes de sécheresse.

À MARTROU, dans la partie la plus basse, on ne peut obtenir d'eau potable dans les puits. Il faut absolument les creuser sur le plateau où la profondeur de la nappe est un peu supérieure à 10 mètres. C'est la bonne qualité des eaux qui fit la rapide fortune du village de LA RENAISSANCE.

En deux points, près de MARTROU d'une part et dans le bas de LA RENAISSANCE d'autre part, la nappe imperméable affleure au pied du coteau calcaire et détermine deux fontaines dont l'eau est excellente, particulièrement à celle de MARTROU qui alimente la plupart des habitants du village et de la rive droite de la Charente. C'est le maire Robert qui fit réparer la fontaine de MARTROU et construire un bassin et un lavoir à celle de LA RENAISSANCE.

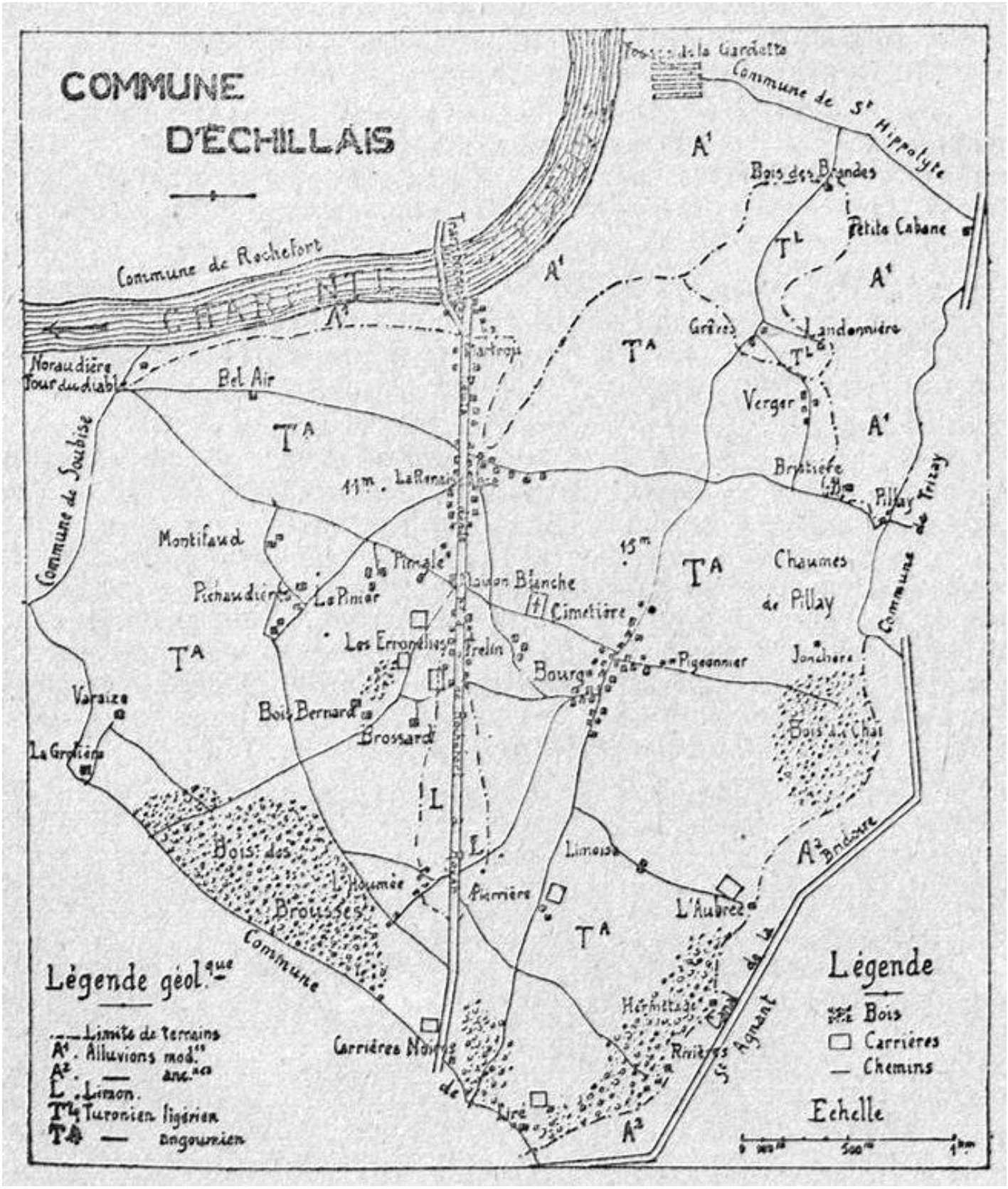
IV. Principaux villages de la commune d'Échillais

MARTROU (de *mare*, mer) est un village bâti sur le sommet et le revers de la butte du même nom. Il existe depuis longtemps et compte actuellement 150 habitants. En 1814, pour défendre l'entrée de Rochefort contre les Anglais, on éleva sur les coteaux de Martrou une redoute qui croisait ses feux avec un bateau embossé au Vergeroux (Le Triomphant). Redoute et bateau devaient défendre également la route de Marennes. Les forts furent déclassés en 1909 et les terrains qu'ils occupaient vendus à des particuliers, qui y établirent des jardins et des maisons d'habitation.

La butte est surmontée d'un moulin à vent, qui sert de point de repère pour la navigation en Charente. Ce fut sans doute le moulin banal. Il en est fait mention le 10 germinal an III, époque à laquelle le fermier Pierre Charier l'abandonna, alléguant qu'il ne pouvait l'exploiter à son profit, attendu qu'on n'y faisait point faire de réparations.

Tout près de la Charente, à l'est de l'ancienne grève, un atelier répare les bacs et vapeurs du passage de Soubise ; il réparait également le matériel de Martrou, avant la construction du transbordeur.

Autrefois la route départementale n° 1 aboutissait en ligne droite à la grève des bacs et passait dans le village, qui avait un aspect beaucoup plus animé, notamment les jours de foire et de marché à Rochefort, où les voitures faisaient une longue queue, attendant leur tour de passage. Depuis que la nouvelle voie d'accès au transbordeur a canalisé ce mouvement, Martrou a un aspect plutôt morne et triste.



En 1884, on vendit les terrains communaux appelés Chaumes de Martrou, alors incultes et déserts, à condition qu'on y construisît des habitations dans un délai de trois ans. Ce furent les origines de LA RENAISSANCE qui compte maintenant 400 habitants.

Sur le chemin allant de la Renaissance à Beurlay s'élèvent plusieurs villages :

le PARADIS et la BRISTIÈRE, demeure de M. de Montalembert, maire, composée d'une ferme, d'un château construit vers 1702 par un Beaumont et d'un parc boisé qui s'étend devant le château. Autrefois, la mer venait battre le bas de la Bristière, *se briser* sur le flanc du coteau : ce dut être l'origine du mot. Au point où ce chemin coupe la limite de la commune, il est bordé par quelques maisons situées en Échillais et appartenant au village de PILLAY.

Plus au nord sont bâtis le Verger et les Grèves, ainsi que plusieurs fermes, dont la Landonnière et le Bois des Brandes. Le VERGER doit son appellation au grand nombre de jardins potagers et de "mottes ", plantés çà et là d'arbres fruitiers. Aux GRÊVES, le plateau calcaire s'abaisse sensiblement et se termine en une pente douce, que la mer battait encore au XIIe siècle comme une grève. Le BOIS DES BRANDES emprunta sa dénomination aux bois de brandes qui existaient autrefois à cet endroit. Le mot LANDONNIÈRE dérive fort probablement de lande, espace désert ou inculte.

Après la Renaissance, la route départementale est bordée par la MAISON BLANCHE et les ERRONELLES (90 habitants) qu'on appelle aussi RONELLES. Dans ce dernier village, un grand nombre de carrières sont ouvertes et d'anciens fours attestent qu'on y a transformé sur place la pierre calcaire en chaux. Plus loin, à l'ouest de la route, dut exister une ormaie ou *oumée* (lieu planté d'ormes) qui donna son nom au village de LHOUMÉE.

En suivant le chemin d'intérêt commun n° 38, qui va des Erronelles à Beaugeay, on trouve à peu de distance de la route le BROSSARD et la ferme du Bois BERNARD, cette dernière contiguë à un taillis fort agréable pendant l'été.

Sur la route de la Maison Blanche à Soubise sont échelonnés plusieurs villages tels que : PIMALE et le PINIER, probablement appelés ainsi à cause de la proximité d'un bois de pins ; MONTIFAUT, baptisé par les Romains *Montis fanum*, c'est-à-dire petit temple élevé sur le coteau aux dieux Faunes, divinités champêtres que la mythologie représentait avec des cornes et des pieds de chèvres ; puis, à l'extrémité, la NORAUDIÈRE, dont le nom fut autrefois LE FOUR DU DABLE : un four à tuiles exploitait alors le bri argileux de l'Orange. M. Guérin des Essards, qui possédait le Four, l'appela Noraudière, eu égard au nom du fermier Noraud, dont les descendants en sont devenus propriétaires.

A l'est, nous signalerons la ferme de BEL-AIR, qui tire sa dénomination de son exposition ; à l'ouest, le village des PICHAUDIÈRES et celui de VARAIZE, à proximité du territoire de Soubise : *var* en celte signifie eau ; Varaize indique donc que les eaux étaient proches, ce qui est exact, puisque le marais, autrefois recouvert d'eau, s'étend au pied du village.

Pendant longtemps, le BOURG se trouva vers le bois du Chai. Mais quand fut construite la route départementale, les gens bâtirent leurs maisons, en se rapprochant de plus en plus de cette importante voie de communication et c'est pourquoi le Bourg actuel est à peu de distance de la dite route. Une partie de son emplacement était occupé par le village du GROS-CHÊNE, tirant fort probablement son nom d'un chêne remarquable par ses dimensions. On y peut voir quelques maisons style Louis XVI. L'habitation de M. Emon, forgeron, doit être une partie de l'ancien château d'Échillais, qui servit de demeure aux cadets de la famille des Goumards.

Entre la route départementale et le Bourg s'élève le FRELIN, Le château d'Échillais devait s'étendre jusque-là. On croit que les bâtiments du Frelin furent légués à la fin du XIIIe siècle par Geoffroy Goumard aux frères Saint-Jean de Jérusalem, qui les rétrocédèrent en 1317 au chevalier Aimery Goumard. Il y a encore peu d'années, on pouvait y remarquer une très belle porte du XVe siècle en anse de panier, avec fronton ogival portant un écusson et orné d'un superbe fleuron. C'était la baie d'une tour d'escalier, dont les marches et le palier sont bien conservés. Les sculptures ont été grattées et une bâtisse la masque complètement. Une autre porte garde encore au centre d'une ornementation Renaissance un blason sur cordon, sans devise.

Le cimetière et la remise du corbillard sont situés à 200 mètres au Nord du Frelin.

Les villages de la commune dont nous n'avons pas encore parlé se trouvent sur la bordure des terrains secondaires. Les plus agréables sont la Limoise (de *limes*, limite) et l'Aubrée (de arbre, aubier). La LIMOISE est composée d'une ferme et d'une maison bourgeoise, attenant à une belle chênaie. Pierre Loti, dans son enfance, y séjourna pendant quelques semaines, chez des amis de sa famille. Il relate les délicieux souvenirs qu'il en a conservés dans son ouvrage intitulé *Le Roman d'un Enfant*.

L'AUBRÉE, entourée de bois, existait depuis longtemps, mais en 1882, lors de la construction du bassin n° 3 de Rochefort, MM. Vigner et Rigaud, chefs de l'exploitation des carrières, y firent construire une sorte de pavillon. Ils y annexèrent un atelier de forge pour réparer les outils et ferrer les chevaux, et un atelier de charronnage pour la réparation des brouettes, tombereaux et wagons. Il y avait également un réduit qui servait de poudrière.

Nous citerons aussi le village du PIGEONNIER, qui fait presque suite au Bourg et donne accès, par la Garenne, aux CHAUMES DE PILLAY. Sur ces chaumes, une

maison porte le nom de JONCHÈRE, à cause des joncs qui peuplent les bas-fonds tout proches.

Plus au Sud, l'existence de carrières a fait baptiser PIERRIÈRE une ferme qui borde la route de Saint-Agnant.

Il ne nous reste plus à mentionner que les RIVIÈRES, établies auprès du canal, sur les formations alluvionnaires, sillonnées à cet endroit d'un grand nombre de ruisselets et filets d'eau ; LIRÉ, situé au bord, à l'orée (à *l'urée* en patois et par corruption lirée ou liré) de la commune et du plateau calcaire ; L'HERMITAGE, formé d'une maison isolée actuellement inhabitée; les CARRIÈRES NOIRES, qui doivent leur nom à des carrières inexploitées à ciel fermé ; la PETITE CABANE, etc.

V. Flore

— Les bois de la commune sont des taillis que l'on coupe environ tous les quinze ans. Ils occupent la partie est sous le nom de : Bois du Chai, Bois de la Limoise, Bois des Rivières et de Liré et bordent le côté sud et sud-ouest sous le nom de Bois des Brousses et Brandes de la JANELLE, qui s'étendent ensuite sur les communes voisines. L'essence dominante est le chêne : *quercus sessiliflora*, chêne sessile ou chêne noir et *quercus racemosa*, chêne à grappe ou chêne blanc. On y trouve cependant des chênes verts (*quercus ilex*) et des noisetiers. Il y a quelques peupliers dans le bas de la Renaissance et du Verger.

— Le sureau yèble *(sambucus ebulus)* pousse spontanément sur les terrains crétacés. Les pavots, les bluets et l'ivraie jettent la note joyeuse et éclatante dans les moissons. Dans les haies, croissent communément les ficaires, les violettes, *l'arum italicum* qui donne des jolies baies rouges et une graminée, l'*arrhenatherum bulbosum,* à chaume à nœuds pubescents. Les Chaumes de Pillay, lieu inculte et terrains de manœuvres sont tapissées d'une grande variété de lichens et de mousses. Dans nos bois poussent les iris, la violette, l'euphorbe *amygdolaïdes*. Au printemps, chaque dimanche, une foule de promeneurs rochefortais viennent y chercher une jolie petite jacinthe *(l'endymion nuthans)*, la primevère annuelle et surtout le narcisse faux narcisse, appelé vulgairement coucou. Toutes les renoncules, depuis celle des marais jusqu'à la renoncule scélérate *(sceleratus)* émaillent nos prairies, ainsi que le rumex, le *colchicum autumnale*, appelé vulgairement veilleuse et la fritillaire *meleagris*, espèce de tulipe appelée encore coccigrole. Le pissenlit y abonde. Le pâturin commun et le vulpin constituent le fond de nos prairies naturelles.

Le botaniste pourra trouver sur le territoire de la commune quelques plantes

rares, qui furent presque toutes découvertes et déterminées par l'éminent botaniste régional Foucaud. Parmi elles, nous citerons :

La seslaire bleue, *sesleria cœrulea*, qui pousse sur les coteaux calcaires de Martrou à Soubise :

La glycérie de Foucaud, *glyceria Foucaudii*, graminée que l'on trouve sur les bords de la Charente ;

Une papilionacée, *la medicago falcata*, sorte de luzerne sauvage à fleurs jaunes dont les fruits n'ont qu'un demi-tour ;

L'*euphorbia exigua*, dont il existe une station au Bois du Chai ;

La *salvinia azolla ficuloïdes*, élégante petite plante américaine formant des plaques vertes, puis rougeâtres sur les eaux tranquilles, où elle se reproduit avec une rapidité prodigieuse. Sa tige rameuse, qui émet des racines adventives est garnie de feuilles ovoïdes, obtuses, membraneuses au bord, imbriquées, serrées. Sous ces feuilles sont situés les involueres fructifères globuleux glabres, à la base des tiges et des rameaux. On trouve cette plante dans les fossés de Martrou et la fontaine de Soubise.

— La commune d'Échillais produit une grande variété de champignons comestibles. Au printemps, viennent au bord des haies les morilles *(morchella esculenta)* qui affectionnent le pied des ormeaux et les mousserons bruns *(agaricus albellus)* qui préfèrent l'épine noire. Les mousserons blancs *(agaricus georgii)* poussent dans les prairies, sur les pelouses et dans les bois du Chai.

À l'automne, en août et septembre, on trouve le gros pied *(agaricus Bernardii)* et le pied bleu *(agaricus personatus)* dans la prairie d'Échillais ; en septembre, la barbe de chêne *(clavaria flavia)* appelée à tort barbe de chèvre, dans les bois ; les cèpes ou bolets *(boletus edulis*, *œreus et scaber)* dans les bois de l'Aubrée, de Saint-Agnant et des Brousses. En septembre et octobre, sur tout le territoire de la commune, dans les champs et les prairies croissent la brunette simple *(agaricus arvensis)* et la brunette double *(agaricus campestris)*. En octobre, on récolte l'argouane *(pleurolus eryngii)* sur les Chaumes de Pillay et dans les terrains incultes, où elle vit en parasite de l'*eryngium campestris* ou chardon Roland. Dans les bois de l'Orange et de l'Aubrée, on trouve l'argouane des bois *(pleurotus geoginus)*, appelée vulgairement carniole. A la même saison, les clouneaux *(lepiola procerus et lepiota excoriatus)* et le mousseron gris d'automne *(marasmius orcades)* poussent dans les champs et luzernes de tout le territoire de la commune.

— Dans les bois des Erronelles, on trouve la girolle ou chanterelle *(canthellerus cibarius)*. Sur le peuplier, pousse en parasite, notamment dans les fourches des branches, un petit champignon excellent : *pleurotus ostreatus* ou pleurote huîtrée. Il croît aussi spontanément sur la sciure humide de bois de peuplier.

L'oronge *(ananta cesarœa)* et l'hydne *(hydnum repandum)* croissent dans les bois d'Échillais.

VI. Faune

— Dans les bois du Chai, on rencontre des renards, des fouines et même des putois. Les belettes y sont nombreuses. Vers le Four du Diable, existent encore quelques loutres. On signale également dans nos bois des couleuvres et quelques vipères, à qui les hérissons font une guerre acharnée.

— Le gibier n'est pas rare dans la commune. On y trouve des lièvres et surtout des lapins, en particulier autour du village de Varaize et des forts de Martrou. Les bécasses se tiennent aux environs du bois du Chai et du canal ; les sarcelles du côté de Soubise, sur les bords de la Janelle. Les râles, merles, grives sont assez nombreux ; plus rares sont les perdrix et les cailles. Il y a quelques autres oiseaux de passage (sansonnets et vanneaux) et des poules d'eau aux fosses de la Gardette, qui constituent pour ainsi dire un point de relâche pour les oiseaux migrateurs. C'est ainsi qu'on tua aux fosses : un cormoran, un pingouin, un héron et une spatule, sorte d'échassier tirant son nom de la forme de son bec et habitant les rivages maritimes.

— Dans le canal et dans les fosses, les pêcheurs trouveront des anguilles, des tanches, des carpes, des brèmes et des perches, des gardons et des brochets, etc.

Les poissons les plus abondants en Charente sont l'anguille et la plie, qui y demeurent tout le long de l'année. Les mulets, que l'on pêche sur les bords, arrivent au printemps et reprennent la mer à l'entrée de l'hiver. La perche du Canada, les crevettes et l'ablette, appelée vulgairement poisson fou, s'y rencontrent très fréquemment, ainsi que les « piballes » en hiver. A l'époque du frai, au printemps, les fausses aloses, ou « gattes », les lamproies et même l'alose, qu'on signale cependant comme une rareté, remontent le fleuve jusqu'en amont du transbordeur. À la même saison, il n'est pas rare d'y trouver des carpes, des brochets et quelques tanches. Les marsouins font d'assez fréquentes excursions en Charente, pour poursuivre les mulets ; on aperçoit alors leurs dos bruns, à la file indienne, dans le sillage des bateaux.

— Ainsi que le chasseur et le pêcheur, l'entomologiste pourra faire d'intéressantes captures sur le territoire d'Échillais. Il prisera certainement les renseignements suivants que nous devons à l'obligeance de M. Delavoie, Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Rochefort.

Les points de la commune particulièrement riches en papillons sont : Martrou, Montifaud, Pillay, le Four du Diable, la Grolière. M. Gabet Paul, au Bourg, possède une plante originaire du Brésil, l'*Araugia sericifera*, qui retient prisonniers les lépidoptères ayant l'imprudence d'introduire leur trompe dans le calice de ses fleurs.

On ne trouve à Échillais aucune espèce spéciale, mais une partie des espèces, variétés, aberrations qu'on y rencontre en abondance sont, chose curieuse, inconnues sur la rive gauche de la Charente, à Chartres et Tonnay-Charente, par exemple. Parmi les plus répandues, nous signalerons les vivantes, surtout remarquables par leurs couleurs brillantes, leurs dessins et leurs taches d'un effet saisissant :

Chez les Diurnes : *Papilio Machaon* ; la plus grande partie des *Lycœnidœ* mâles, surtout *Icarus (Alexis)* , d'un beau bleu violet, *Bellargus*, d'un beau bleu d'azur et *Corydon*, bleu nacré et argenté ; les *Argynnis* qui, vues par dessous, présentent des taches argentées et nacrées ; *Cyclopides Morpheus*, dont les taches du dessous des ailes inférieures sont disposées dans le genre des glaces du miroir à alouettes, ce qui lui a fait donner le nom vulgaire de Miroir.

Dans les Nocturnes, Géomètres, Deltoïdes et Pyrales, la plus grande partie des *Sphingides*, *Chelonia*, *Bombyx Triphœna* (agrotis) font très bon effet dans les tableaux de papillons. On trouve aussi à Échillais : les *Plusia*, qui ont des taches métalliques (or, argent, cuivre, etc.), les *Chariclea Delphinii*, dont les ailes supérieures sont d'un beau rose tendre et vineux ; les *Catocala*, remarquables par leurs ailes supérieures grises, ornées de jolis dessins et leurs ailes inférieures bleues, de divers rouges ou ocre ; *Venillia Macularia*, aux ailes jaune d'or parsemées de nombreuses taches noires ; *Geométra*, aux ailes couleur vert de pré: *Jodis*, vert d'eau ; *Pyralis Costalis*, aux ailes pourpre et carmin, avec tache jaune d'or ; *Botys Urlicata*, aux taches blanches et noires.

Parmi les autres insectes nuisibles, nous citerons les termites qui, il y a quelques années, avaient envahi à Martrou les maisons situées auprès de la Charente et causaient des dégâts même dans les jardins, en s'attaquant à la moelle des plantes et des arbres ; ils ont presque complètement disparu aujourd'hui.

VII. Agriculture, Industrie et Commerce

AGRICULTURE. — La population de la commune d'Échillais est composée de deux éléments parfaitement distincts : l'élément ouvrier et l'élément rural.

Environ 150 ouvriers de l'Arsenal de Rochefort résident à Échillais, où ils trouvent des avantages sérieux au point de vue du prix du loyer et du taux de la vie, où ils peuvent surtout cultiver un petit jardin qui occupe leurs loisirs.

A part quelques carriers dont le nombre d'ailleurs se raréfie de plus en plus, les artisans tels que charrons, forgerons, menuisiers, etc., les commerçants, tels que boulangers, bouchers et épiciers, le reste de la population est rural.

Les champs de culture occupent le plateau secondaire.

Le terrain calcaire convient particulièrement à la vigne, qui occupait autrefois une grande partie du territoire de la commune. Les registres de la mairie mentionnent qu'à partir de 1802, on nommait tous les ans deux gardes de vignes chargés de veiller à ce que les troupeaux et les malfaiteurs ne les endommagent pas. On distinguait le fief du Moine, le fief de la Bristière et le fief du Carlot et de Pillay. Les coteaux de Martrou étaient également couverts de vignes. Comme partout, le phylloxéra détruisit tout le vignoble d'Échillais, et depuis on ne replante plus que timidement. Les plants américains sont d'ailleurs loin de fournir du vin excellent. Les espèces les plus répandues sont pour le vin rouge : le *dégoûtant* greffé, le *corah* et l'*othello* ; pour le vin blanc : la *folle* et depuis quelques années le *noha* qui a un goût foxé très prononcé.

Le vin est surtout employé à la consommation.

Quant à la culture proprement dite, on emploie l'assolement quadriennal. La première année, on sème du blé après une bonne fumure au fumier, la deuxième année, de l'avoine et la troisième année, on laisse en jachère en faisant pacager. La quatrième année, on sème une plante sarclée, par exemple des pommes de terre, après une fumure aux engrais artificiels, ordinairement les superphosphates.

Les céréales cultivées sont : en première ligne, le blé qu'on sème exclusivement en automne et qui donne un rendement moyen ne dépassant jamais 35 hectolitres à l'hectare, dans les bonnes années et dans les meilleures terres ; l'avoine, semée indifféremment en automne et au printemps ; peu de seigle ; davantage de maïs, dont on fait manger une partie en fourrage vert.

Comme autres fourrages verts, on cultive la jarosse et le sainfoin, ce dernier en très petite quantité.

Les betteraves, topinambours et choux moëlliers servent de nourriture aux animaux pendant l'hiver. Depuis quelques années, on cultive beaucoup la pomme de terre.

Dans le bas de la Renaissance, à la Limoise et surtout au Verger, se trouvent des jardins ou des *mottes* dont les propriétaires vendent les produits à Rochefort. Il y a peu d'arbres fruitiers dans la région.

Le régime de culture n'est pas le métayage, mais l'affermage à bail, quand le propriétaire n'exploite pas lui-même son avoir.

La plupart des cultivateurs d'Échillais tirent surtout leurs revenus de l'élevage des bovidés, soit qu'ils les destinent à la boucherie, soit qu'ils en vendent le lait. Ils disposent à cet effet de prairies naturelles et de prairies artificielles, surtout composées de luzerne et de trèfles, en particulier de trèfle incarnat.

Les prairies naturelles sont situées dans la prée d'Échillais, sur les bords du canal, ou sur le territoire des communes avoisinantes : dans les marais de Moëze, de Saint-Agnant et même de Saint-Just. Le 19 novembre 1854, le Conseil municipal avait décidé que la prairie d'Échillais, propriété privée jusqu'à l'enlèvement des foins, devenait ensuite propriété communale, les habitants ayant droit de parcours. Ce droit fut fixé à 6 bêtes par hectare de terrain possédé, le 20 novembre 1859.

Mais des abus et des infractions à la précédente disposition ayant été relevés, depuis 1908 chaque propriétaire fauche et fait pacager sa parcelle.

Les éleveurs mettent leurs bêtes à demeure dans ces prairies naturelles depuis le mois de février jusqu'en novembre ; quelques-uns les retirent momentanément à l'époque de la fenaison.

Pendant l'hiver, les bœufs et vaches sont soignés à l'écurie, à l'aide de foin et de plantes fourragères. L'herbe des marais, imprégnée de sels, engraisse le bétail et on parfait l'engraissement commencé pendant la période du pansage à l'écurie, à l'aide de farines et de tourteaux.

Cet élevage pour l'engraissement est organisé d'une façon très méthodique, scientifique presque, par les principaux éleveurs de la commune, qui obtiennent de brillants résultats.

La race primitive était la race maraîchine. On l'a croisée d'abord avec du Durham. Puis il y a une dizaine d'années, on a tenté l'acclimatation de la race nivernaise au pelage blanc et charollaise au pelage roux clair. On semble y avoir renoncé, car cette innovation, si elle donna de bons résultats pour la boucherie, laissa beaucoup à désirer au point de vue du rendement en lait.

C'est qu'en effet, la vente du lait est une source de profits des plus importants pour nos cultivateurs. Près d'une dizaine d'entre eux vont chaque matin porter leur lait à domicile, à Rochefort. Ce nombre, plus élevé autrefois, est actuellement en diminution, à cause des progrès des laiteries coopératives de Saint-Agnant et de Brouage.

Quelques propriétaires font aussi l'élevage des moutons et y trouvent un produit très rémunérateur.

LES CARRIÈRES. — Le terrain crétacé dominant dans le territoire de la commune d'Échillais, le sous-sol est formé d'assises calcaires d'épaisseur variable, en général de pierre dure, exploitée dans des carrières à ciel ouvert, bien connues dans la région sous le nom de carrières d'Échillais.

La carrière la plus anciennement exploitée fut celle de Varaize, qui est maintenant abandonnée. Elle a fourni une grande partie de la pierre employée pour les fondations du Fort Boyard, construit de 1807 à 1858. On transporta cette pierre par bateaux, depuis l'Orange jusque sur lieu de la construction du fort. A cet endroit, on jeta les pierres par dessus bord, pour y établir une sorte de rocher artificiel, sur lequel on édifia le fort ; la profondeur à cet endroit étant d'environ 30 mètres, c'est dire la quantité de pierres que fournit la carrière de Varaize.

De la carrière de la Limoise, également abandonnée aujourd'hui, mais pour cause d'épuisement, on a retiré les matériaux nécessaires à l'établissement des bassins n°s 1 et 2 du port de commerce de Rochefort (1848).

Ce fut la carrière de l'Aubrée, elle aussi abandonnée à l'heure actuelle, qui fournit tous les matériaux de maçonnerie du bassin n° 3 du même port. L'exploitation dura de 1882 à 1890 et fut dirigée par MM. Vigner et Rigault, constructeurs du bassin. Les pierres étaient roulées par wagonnets et wagons de la carrière au canal de la Bridoire et chargées au Carlot sur des gabarres qui étaient hâlées par des bœufs jusqu'à la Charente. Cette exploitation nécessita, pendant plusieurs années, une centaine d'ouvriers.

Une partie des matériaux employés à la construction du bassin de La Pallice, (en 1890), fut prise à la carrière des Erronelles. La pierre était transportée par tombereaux au petit port de Martrou et, de là, chargée sur des gabarres pontées qui la conduisaient à La Pallice.

Cette carrière est encore actuellement exploitée. On y extrait de la pierre très dure, coquillière, trouée de fossiles, dont quelques ammonites déroulées, qui sert à faire des bordures de trottoirs, des marches, des dalles, des pavés et des moellons. Ceux-ci, expédiés en grande partie du port de Martrou dans les îles de Ré et d'Oléron, servent à construire des maisons, à établir des viviers pour l'élevage des huîtres et même à faire de la chaux. D'autres sont transportés par tombereaux à Rochefort et dans les environs.

La carrière du Bourg donne également une pierre dure assez analogue à celle des Erronelles.

La pierre que fournit la carrière de la Pierrière est demi-dure ; un peu salpêtreuse, propre à servir de matériaux de construction et de ballast.

Il existe également des carrières de pierre tendre d'un blanc jaunâtre, au sud de la commune, au lieu dit les Carrières Noires ; les unes sont à ciel ouvert, et les autres, qui ne sont plus exploitées, sont à ciel fermé.

Tout près, à Liré, on recommence à extraire de la pierre dure dans une carrière abandonnée depuis plus de cent ans. Cette pierre, désignée sous le nom de marbre lumachelle, c'est-à-dire à coquilles de limaces, sert à l'entretien des chemins et peut certainement fournir d'excellents pavés.

COMMERCE. — Pour le commerce, deux points intéressants : le petit port de Martrou et les relations avec Rochefort.

Un petit chenal sert de bassin de mouillage aux sloops et dundées qui viennent à Martrou se charger des pierres d'Échillais.

Le 15 août 1864, le Conseil municipal adressa une requête au Ministre des Travaux Publics et du Commerce pour faire construire un quai et un bassin de mouillage à Martrou. On ne fit pas droit à cette demande. En 1887, on mit en location les terrains avoisinant le chenal. Actuellement, cet emplacement, qui sert de dépôt, est loué à MM. Boursier et Coudin, sauf une zone de 20 mètres de large, réservée comme quai d'embarquement.

Le port de Martrou n'a pas d'importations, si ce n'est quelques barriques de vin des îles de Ré et d'Oléron. Il exporte des moëllons connus dans la région sous le nom de pavés de Martrou.

Autrefois, il y avait un poste de douaniers à Martrou. Sous la Révolution, ce poste était commandé par un lieutenant et un sous-lieutenant et plusieurs « préposés à la police du commerce extérieur » sont signalés par les actes du temps. Dernièrement, il n'y avait plus qu'un brigadier. Le poste fut supprimé le 1er août 1910.

Les relations avec Rochefort sont devenues beaucoup plus faciles depuis que le transbordeur est construit. La route départementale n° 1, qui fut classée le 1er Janvier 1813, est la grande artère de communication de la commune. Les jours de marché et de foire à Rochefort et, notamment, le samedi de chaque semaine, elle est fréquentée par les voitures des cultivateurs allant écouler à la ville leurs nombreux produits : volailles, beurre, œufs, fromage, etc.

HISTOIRE

I. Histoire avant le Moyen-Âge.

Sur la carte reconstituant le pays des Santones, à l'époque romaine, on remarque un vaste estuaire s'amorçant entre Saint-Agnant et La Vallée, se terminant en forme de trident et dont l'embouchure est presque obstruée par l'îlot de Beaugeay, boisé au sud. Une partie des terrains émergés bordant cet estuaire devaient être du territoire actuel d'Échillais, car des documents accusent le passage de l'homme préhistorique, à l'âge de la pierre taillée, au moins en deux points de la commune. A la Pierrière, plusieurs grattoirs et des fragments de haches polies furent trouvés à proximité du chemin rural. La station du Bois-Bernard, où les découvertes furent encore plus abondantes, fournit, entre autres objets, des haches entières.

Les premiers Gaulois vécurent également dans cette région, puisqu'on trouve des mégalithes dans un bois du domaine de la Sauzaie, au lieu dit Pierre-Levée, à peu de distance de la route de Saint-Agnant à Soubise. Situés sur un coteau, au milieu d'un pays couvert de bois dominant la Charente et la mer qui couvrait alors le bassin de Brouage et le marais de la Janelle, ces mégalithes durent occuper un

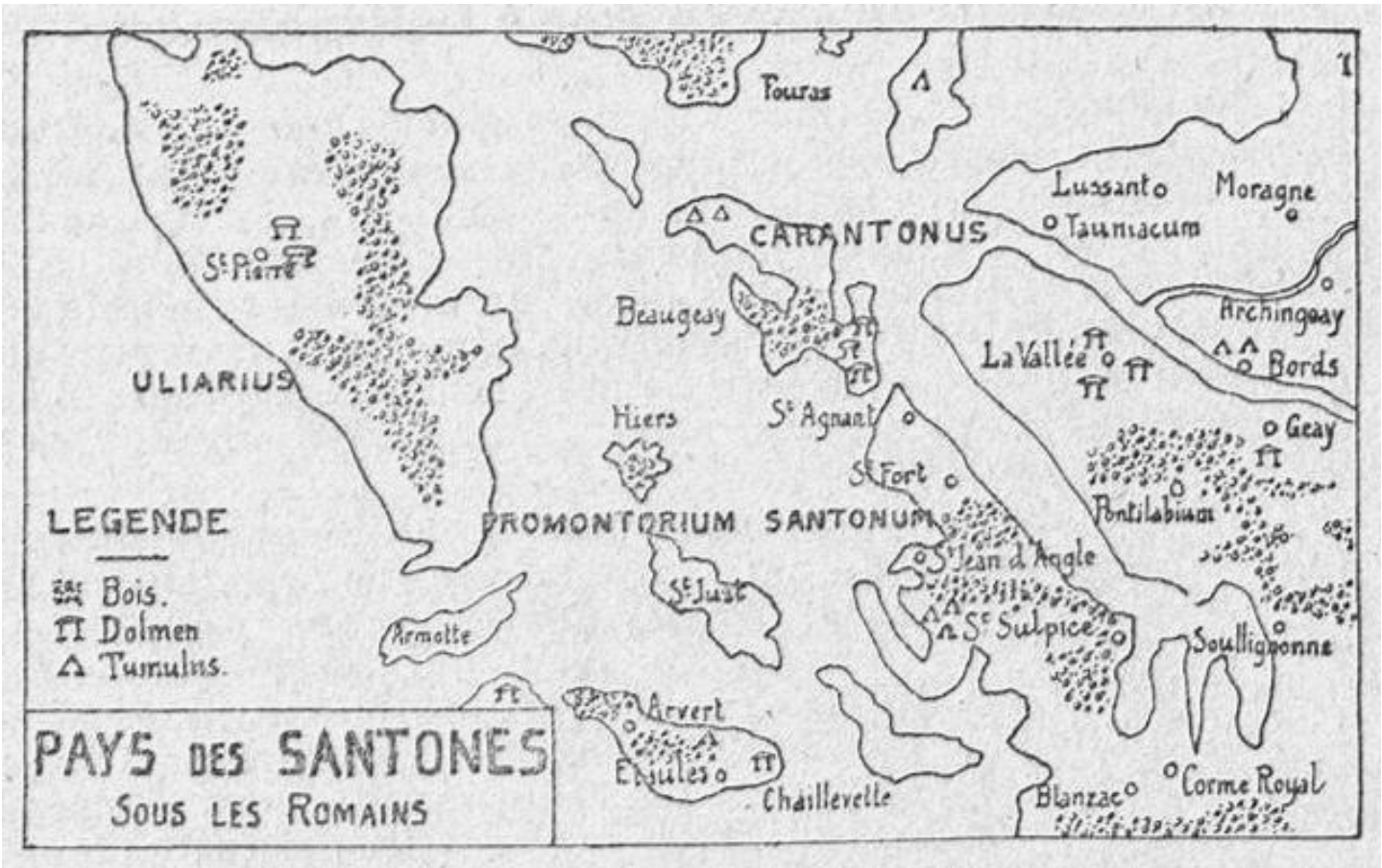
des premiers rangs parmi les lieux sacrés de nos ancêtres, soit qu'ils leur aient servi d'autels ou de monuments funéraires.

Il dut y en avoir trois ; il n'en subsiste actuellement plus que deux de l'espèce appelée dolmen, situés à peu près à 150 mètres l'un de l'autre.

L'un de ces dolmens est parfaitement conservé. La table de pierre formée d'un bloc d'environ 3 mètres 30 de longueur, 2 mètres 60 de largeur et 0 mètre 75 d'épaisseur, est soutenue par trois supports aux angles. Ces supports laissent entre eux une excavation de 2 à 3 mètres. L'autre s'est écroulé ; une des pierres qui constituaient la table a 5 mètres de long, 2 mètres de large, 1 mètre 85 dans sa plus grande épaisseur.

Ces pierres durent être détachées au Four du Diable, du banc de rocher de grande épaisseur que l'on aperçoit à flanc de coteau. On suppose qu'elles furent transportées par radeaux jusqu'au lieu où on érigea les dolmens.

Ces dolmens communiquaient entre eux par un souterrain de 1 mètre à 1 mètre 60 de largeur, dont la voûte effleurant la surface du sol était formée de pierres brutes assemblées seulement d'après les angles, sans que le marteau ni le fer en aient approché, et qui se prolongeaient assez avant dans diverses directions. Ce souterrain est maintenant totalement effondré.



Les Santones prirent part au soulèvement de Vercingétorix et lui procurèrent 1.2000 soldats.

Plus tard, sous Auguste Messala, les Santones se révoltèrent. Le général romain réprima l'insurrection près de la mer, non loin de trois tombelles (probablement près des dolmens de Beaugeay, ferme de la Sauzaie).

La région participa à la splendeur de Médiolanum (Saintes) pendant la domination romaine. Plusieurs routes furent construites dans les environs. M. Lagarde, de Martrou, a trouvé une pièce d'or romaine dont l'effigie était de Valentinien II, empereur romain, qui régna de 372 à 395.

Vers 790, Charlemagne, à son retour d'Espagne, dut passer dans notre région. À Saint-Agnant, on trouve la fontaine de Charlemagne qu'un chef franc, dit la légende, fit sortir du sol en frappant fortement du pied. L'église de Saint-Saturnin-de-Montierneuf fut construite en l'honneur de Charlemagne.

II. Histoire du Moyen-Age à la Révolution.

Au douzième siècle, la Charente, alors appelée fleuve *Carantonus*, avait un vaste estuaire baignant de nombreuses îles : Saint-Nazaire, Soubise, Beaugeay, les Epaux, Martrou, Échillais. Le château des sires de Tonnay-Charente, seigneurs très puissants, dominait le fleuve. Le château de Rochefort s'élevait au milieu des marais. Sur un promontoire du littoral, surplombant la mer qui couvrait alors le marais de Marennes, se dressait la puissante tour de Broue. Bientôt l'estuaire se dessécha et des marais fangeux entourèrent les îles qu'il baignait auparavant.

La terre d'Échillais appartenait alors à un seigneur d'humble origine : Aymery Goumard, qui haussa sa condition en s'alliant avec Sybille, fille de Gauvain de Tonnay-Charente. Les possessions de Goumard étaient entourées par la mer, qui baignait la butte de Martrou, touchait aux Grèves et au Verger, contournait la Bristière, le Rocher de Pillay, le bois du Chai et l'Aubrée, pour aller s'arrêter probablement auprès de Montierneuf. D'autre part, l'eau s'engageait dans la dépression du Four du Diable qui constitue actuellement le marais de la Janelle et allait battre le bas de la Grolière et des Epaux.

On croit que Aymery Goumard partit pour la deuxième croisade et que c'est à son retour, vers 1147, qu'il fit construire le château d'Échillais, couronné de créneaux et flanqué de quatre tours d'angle. Il s'étendait depuis le hameau du Frelin jusqu'à l'Eglise actuelle. La maison de M. Emon et le Frelin qui en dépendaient, furent construits ou améliorés dès le milieu du XVe siècle, pour

servir de demeure aux cadets de la famille. C'est probablement dans l'un de ces lieux qu'habitait François Goumard, qui fut tué devant Brouage, le 22 juillet 1577. Le château principal, complètement détruit à l'heure actuelle, la maison Emon et le Frelin, étaient entourés d'un fossé et de murs et communiquaient par un souterrain en partie effondré, mais qui existe encore aujourd'hui. Le château principal et le Frelin furent ravagés, au début du XVIIe siècle, par François de la Rochefoucauld, sieur du Parc d'Archiac et marié à une Goumard. de la branche de la Vallée. C'est probablement le même qui détruisit l'Eglise et construisit le Temple. C'était un des chefs protestants de Saintonge.

On suppose qu'il y eut aussi une maison seigneuriale au bois du Chai.

En 1869, lors des fouilles faites pour établir les fondations du presbytère, on découvrit des ossements et, à proximité, une sorte de caveau ; on croit qu'on fut en présence des oubliettes.

L'église d'Échillais fut également bâtie au XIIe siècle pour servir de chapelle au château.

Lorsque le château fut construit, des cabanes s'élevèrent à l'entour, surtout des côtés sud et est, mais sans former de bourg : les actes du temps font foi du village du Gros-Chêne, à l'endroit où l'on voit maintenant l'établissement de la Société de panification, et du village de Ville d'Anvers, sur le chemin d'Échillais à Saint-Agnant. Le bourg d'Échillais devait plutôt se trouver vers le bois du Chai et l'Aubrée.

Les seigneurs d'Échillais eurent nom de Goumard jusqu'au début du XVIIe siècle. Mais leur condition dut s'être élevée, car, au XVe siècle, ils étaient alliés avec les meilleures familles des seigneurs des environs.

En 1317, les frères de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui s'étaient retirés aux Epaux et à la Bouillée, confirmèrent à Aymery Goumard, seigneur d'Échillais, la cession d'une maison que son cousin, Geoffroy Goumard avait autrefois donnée au Temple. On croit généralement que cette maison était située au Frelin.

Il semblerait d'ailleurs que ce même Goumard ait fait preuve de bonté envers ses vilains, car un des paroissiens d'Échillais, Jean Chausserouge, lui lègue « tous ses biens en considération des grands bienfaits qu'il en a reçus ». Le 4 octobre 1500, un Goumard d'Échillais achète la moitié de la seigneurie du Parc d'Archiac. Il devint ainsi un des plus riches seigneurs de la contrée, si bien que le 15 mars 1501, lui fut conféré le droit « d'ériger pour ses bons et agréables services, des fourches patibulaires à quatre piliers au lieu de trois ».

En 1587, Agrippa d'Aubigné, protestant et ami d'Henri IV, se rendant à Pons retrouver le roi de Navarre, rencontra un gentilhomme nommé Sponde, qui l'emmena coucher au château d'Échillais. « Là, dit Massiou, il eut l'occasion de voir le curé du lieu, homme habile s'il en fut, qui mettait chaque jour en pratique, sur l'accord des cultes, une règle commode qu'il avait faite à son usage : lorsqu'on lui apportait un enfant à baptiser, un mort à inhumer ou un mariage à célébrer, il officiait sans scrupules selon les rites de l'une ou de l'autre religion. » Ce curé tolérant avait été successivement moine, diacre, huguenot, ermite, prêcheur réformé en Bretagne, puis abbé de je ne sais quel monastère.

La branche des Goumards d'Échillais s'éteignit au début du XVIIe siècle avec Charlotte Goumard, dont les descendants, seigneurs ou dames d'Échillais, eurent pour noms patronymiques de Beaumont ou de Gibault. Sous la seigneurie de Léon de Beaumont, on possède des documents précis sur le chiffre de la population d'Échillais qui comptait 144 feux, soit 600 à 700 habitants et avait alors juge sénéchal, notaire royal, maître chirurgien, maître praticien, instructeur de la jeunesse, procureur.

Ce fut Henri de Beaumont qui fit construire au début du XVIIIe siècle, probablement en 1701, le château de la Bristière. Henri de Beaumont se maria avec Marie Salignac, sœur de Fénelon. Une de leurs descendantes, Geneviève-Victoire, marquise d'Échillais, se maria en 1773 avec Dominique Aymer de la Chevallerie. Leur fille échappa au massacre de la Révolution, grâce au dévouement de ses fermiers qui la cachèrent dans un tas de foin. En 1802, elle se maria avec Jean-Pierre Le Gardeur de Tilly, enseigne de vaisseau, né à Rochefort le 3 mai 1770. M. de Montalembert, propriétaire actuel du château de la Bristière, en hérita de la dite famille de Tilly.

III. Histoire pendant la Révolution

1789 (8 Septembre). — Création du « Comité Municipal » pour veiller à la Sûreté générale et distribuer les forces de la milice communale.

AYMER DE LA CHEVALLERIE, seigneur d'Échillais, en est nommé premier président et Barraud Jean, curé d'Échillais, deuxième président.

27 Décembre. — Réunion du Comité de la paroisse, à l'effet de recevoir les déclarations relatives à la contribution patriotique, pour payer les dettes de l'Etat (décret du 6 octobre de l'Assemblée Nationale). Aymer de la Chevallerie s'inscrit le premier pour 1.450 livres, Jean Barraud, curé. le second, pour 360 livres, montant du quart de leurs revenus, ainsi que plus de 20 autres propriétaires.

1790 (7 Février). — Election du premier Maire de la commune (PIERRE TREMBLÉ). Jean Machon et Jean Gauthier sont nommés assesseurs ou échevins ; Jean David, procureur de la commune.

13 Mars. — Jean Barraud, curé, déclare les biens immeubles de son bénéfice devant la municipalité, suivant les lettres patentes du roi du 2 février 1790.

1791 (13 Février). — Le même Jean Barraud, après la messe paroissiale, en présence du Conseil général de la commune et des fidèles, prête le serment exigé des ecclésiastiques par le décret du 26 décembre 1790.

9 Juin. — La municipalité vend aux enchères une levée de deux journaux et demi de prés, appartenant à la cure de la paroisse. L'enchère était fixée à 24 livres. Le sieur Barraud, curé, en est déclaré adjudicataire pour la somme de 30 livres.

10 Juin. — Jean Métayé, capitaine de la compagnie de la garde nationale d'Échillais, est désigné par voie d'élection pour se rendre le 14 juillet à Saintes, afin d'assister à la Fédération et y prêter serment.

28 Juin. — Le seigneur de la Chevallerie prête serment.

14 Juillet. — Le procureur de la Commune, Jean David, demande que ce jour « soit regardé comme un jour de fête, comme étant l'anniversaire du jour mémorable où les Français ont conquis la liberté ».

1792. — Le sieur LAGAROSSE est élu maire.

23 Mars. — Le directoire de district autorise le Conseil général de la commune d'Échillais à se pourvoir d'un maître d'école pour l'instruction des enfants des deux sexes : on lui alloue un traitement de 200 francs et un logement.

Ce même jour, le Conseil décide « l'établissement d'un garde champêtre pour la conservation des propriétés et récoltes de la commune ». Son traitement est fixé à 150 livres. Nicolas Cornillion est élu le premier garde champêtre de la commune d'Échillais.

29 Juillet. — Les gradés de la compagnie de la garde nationale d'Échillais sont élus par les habitants au nombre de : 1 capitaine, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 2 sergents, 4 caporaux.

27 Octobre. — Barraud, curé, recevant un traitement de l'Etat, prête le serment suivant, conformément à la loi du 14 août 1792 : « Je jure d'être fidèle à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ».

26 Décembre. — Création de l'Etat-Civil à titre laïque. A partir de 1793, Jean Guérineau, maire, en est chargé par voie d'élection. Barraud, curé, lui remet le même jour les registres des naissances, mariages et décès, qui existaient depuis 1657.

1793. — Jean GUÉRINEAU, maire.

18 Mars. — 4 habitants d'Échillais dont « Albair Peluchon, natif d'Échillais, âgé de 22 ans », se présentent devant le délégué de district chargé d'enrôler les engagés volontaires.

Plus tard, le 19 mai, 5 hommes sont désignés pour être dirigés sur l'armée de l'Ouest, opérant en Vendée.

20 Octobre. — On arrête comme suspects : la citoyenne la Chevallerie, noble et mère d'un émigré, le seigneur Aymer de la Chevallerie ; le citoyen Buor, sa femme et son beau-frère, tous trois nobles et demeurant à Montifaut.

An II (19 Brumaire). — Devant la commune rassemblée et la garde nationale, on brûle « les titres et papiers de la seigneurie d'Échillais, ainsi que ses titres de noblesse ; l'effigie des ci-devant rois ; les titres et papiers concernant le fief du Moine ».

18 Frimaire. — La commune décide de faire don à la nation de toute l'argenterie qui se trouve dans l'Eglise.

Le 11 Ventôse an II, elle fit un nouvel envoi de tous les linges appartenant à la dite église.

29 Floréal. — Un membre de la municipalité requiert qu'il soit nommé deux commissaires, pour veiller à l'exploitation des terrains contenant du salpêtre. On lessivait les terres pour obtenir le salpêtre nécessaire à la fabrication de la poudre.

An III (10 Nivôse). — Jean BARRAUD, élu agent national de la commune d'Échillais le 3 pluviôse an II, reçoit du district l'autorisation de prendre ses fonctions.

Jean Barraud, natif des Touches de Périgny, curé en 1789, s'était marié le 9 Pluviôse an II avec Elisabeth Boisseau d'Échillais. Il fut d'ailleurs réélu l'an IV et l'an V dans les mêmes fonctions.

10 Germinal. — Pierre Charier, farinier, fermier du Moulin de Martrou, dans l'impossibilité qu'il est de s'en servir à son avantage, attendu qu'on n'y fait point faire de réparations, prévient la municipalité qu'il l'abandonnera au 24 juin.

20 Germinal. — Sur requête de l'agent maritime du port de Rochefort, tous les bouviers de la commune sont requis pour le transport de bois de la forêt de Montierneuf à Martrou. Chacun d'eux avait six voyages à faire.

An VI (4 Vendémiaire). — Les proscrits du 18 Fructidor sont embarqués à bord de la « Vaillante », à destination de la Guyane, à Martrou, sur la grève. Parmi eux, se trouvait Pichegru. Ils avaient été amenés de Paris à Rochefort dans des chariots grillés de barreaux de fer.

30 Ventôse. — A l'occasion de la première fête annuelle de la souveraineté du peuple, les citoyens de la commune d'Échillais se sont réunis autour de l'arbre de la Liberté. Ils ont élevé à la patrie un autel entouré de verdure : 12 vieillards avec leurs baguettes blanches, accompagnés de 4 jeunes gens se sont rendus en procession au dit autel et des chansons patriotiques y furent chantées.

An VI (17 Floréal jusqu'à l'an XIV). — GUÉRINEAU, maire.

An X (11 Fructidor). — A partir de cette date, on nomma tous les ans deux gardes de vignes qui avaient pour mission de veiller sur les vignobles de la commune. Ils recevaient une indemnité fixe de 1 franc par journal, pour les vignes du fief du Moine et de 75 centimes seulement pour les vignes du Carlot et de Pillay et le fief de la Bristière.

IV. Histoire depuis la Révolution

1806 — GONDEMINE, maire.

1807 (11 Juillet).— LAGAROSSE, maire.

1808 (15 Septembre). — Le chemin du bourg sera réparé par voie de prestations en nature, à cause des boues et mauvaises odeurs qui rendent ce chemin impraticable et causent des épidémies parmi la population.

1810 (11 Avril). — LE GARDEUR DE TILLY, maire.

28 Mai. — Confection du 1er rôle pour les chemins vicinaux. Il devait être fourni avant la fin de 1810 : 450 journées d'hommes et 512 journées de charrettes.

1812. — A partir de cette date, beaucoup d'habitants de Rochefort et en particulier des bouchers élisent domicile dans la commune. Le 26 septembre, un nommé Charles-Abraham David, du port de Rochefort, vient demeurer à Échillais, après avoir obtenu du chef des travaux du Génie, la permission de s'absenter du port de Rochefort. Ce doit être le premier ouvrier de l'Arsenal qui habita Échillais.

1815 (2 Janvier). — Pour protester de leur amour et de leur respectueux dévouement pour le roi, les conseillers municipaux font abandon des sommes dues à la commune pour la réquisition des fourrages.

1819. — CONDEMINE, maire.

1822 (du 20 Mai à 1843). — DRABLIER, maire.

1832. — La duchesse de Berry, après avoir soulevé la Vendée, passe par Martrou en se rendant à Blaye, où elle fut emprisonnée.

1834 (9 Novembre). — Les conseillers municipaux commencent à être élus selon le mode de scrutin actuel. On vota de 1 heure à 4 heures du soir. Il y eut seulement 16 citoyens votants (application du cens électoral).

1843. — GOULARD FERDINAND, maire.

1847. — GUILBON JACQUES, maire.

1848 (12 Mars). — Adhésion du Conseil Municipal au gouvernement provisoire de la République. « Le Conseil, pénétré de la grandeur de ce digne gouvernement et de son amour fraternel pour le bien de la France entière, assisté de braves citoyens de la garde nationale, ont d'un amour cordial fait preuve de leur volonté et donné à l'unanimité leur pleine et entière adhésion à la République. »

21 Mars. — 6 membres du Conseil sont délégués pour présenter 12 candidats à l'Assemblée Nationale Constituante.

13 Avril. — Le Conseil demande à surseoir au paiement de l'impôt de 45 centimes jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait statué sur cette question.

10 Septembre. — EMON PIERRE, maire.

24 Décembre. — Demande d'un drapeau pour la garde nationale.

1850 (17 Mars). — Le Conseil accorde une pension annuelle de 50 francs au garde-champêtre Pinard, que son grand âge rend incapable de continuer ses fonctions.

1851 (24 Août). — La commune se charge d'entretenir à ses frais 30 fusils et 6 sabres.

1852 (30 septembre). — Le Conseil Municipal, après avoir juré obéissance à la constitution et fidélité au Président de la République, vote avec enthousiasme une adresse de reconnaissance à son S. A. I. le prince Louis-Napoléon et lui manifeste le voeu de le voir bientôt empereur.

1853 (6 Janvier). — Les fusils et les sabres sont réintégrés à l'Arsenal de La Rochelle.

1853 (6 Février). — Une lettre de félicitations très élogieuse est adressée à l'Empereur qui a débarrassé la France des projets sacrilèges du socialisme, à l'occasion de son mariage avec une épouse ayant des vertus douces et pures, déjà connue par « sa vie angélique ».

1854 (14 Mai). — Vote d'une somme de 4.758 fr. 60 pour payer les dépenses que nécessite l'établissement d'un nouveau cimetière.

1856. — Le Conseil vote 150 francs pour sa part dans le traitement du commissaire de police de Saint-Agnant.

1859 (7 Août). — Le Conseil, pénétré d'admiration, vote à « S.M.I. l'Empereur une adresse de félicitations sur ses rapides et immortels triomphes et ceux de son invincible armée en Italie et sur la paix glorieuse qui en est résultée ».

1861. — Échange de la maison de Louis Guérinet pour y établir la maison d'école.

1862 (18 Mai) . — Le Conseil demande la suppression du commissaire de police.

Le Conseil accepte la proposition faite par une personne inconnue qui s'engage à faire construire à ses frais dans l'église un autel à la Vierge.

1863 (8 Mars). — Le Maire est autorisé à réunir au Syndicat des marais de Martrou, la portion des marais de la Fublée, située derrière la pépinière départementale.

1863. — Création d'un bureau de tabac au Bourg, en 1863 et à Martrou, en 1865.

1866 (19 Août). — Vote de 50 francs pour venir au secours des populations agricoles de l'Algérie éprouvées par les sauterelles, qui ont dévoré presque toutes les récoltes.

1867 (22 Août). — Le Conseil décide d'avoir un cantonnier communal.

6 Octobre. — Approbation des plans et devis d'un presbytère. La dépense est évaluée à 14.000 francs. Le presbytère a été construit en 1868-1869.

1868 (22 Novembre). — Vote de 3 centimes extraordinaires pour l'achèvement des chemins vicinaux.

1870 (16 Janvier). - Allotissement des terrains communaux de la Fublée.

28 Août. — La commune reçoit 130 fusils pour armer la garde nationale.

13 Septembre. — Adhésion du Conseil municipal au gouvernement de la République.

1871 (1er Février). — GARLOPEAU FRANÇOIS, président de la Commission municipale.

1871-1876. — DUPLAIS, maire.

1873. — Percement d'un puits communal à la Petite Cabane.

1876-1879. — BOULZAT, maire.

1879-1881. — CATROU, maire.

1880 (20 Août). — Un ouragan de grêle (plusieurs grêlons pesaient de 400 à 500 g.) s'abattit sur Échillais ; les tuiles des maisons furent presque toutes brisées, les récoltes presque entièrement détruites ; le montant du désastre fut évalué à 250.000 francs.

1881 (17 Avril). — La commune emprunte 3.000 fr. pour couvrir les dépenses occasionnées par la grêle.

1881-1890. — ROBERT PAUL, maire.

1882. — Un poste d'adjoint est créé à l'école des garçons, et en 1884, un emploi d'adjointe à l'école de filles.

1884. — Création d'une Société de secours mutuels.
Vente de terrains communaux appelés Chaumes de Martrou pour y construire des habitations dans un délai de 3 ans (Origine de la Renaissance).

1887.— Mise en location des terrains du port de Martrou.
Construction d'un refuge pour les mendiants en face de l'église.

1888. — Location des Chaumes de Pillay au Génie Maritime.

1889. — Dissolution de la Société de secours mutuels.

1890. — Révocation du Maire à la suite d'un déficit constaté dans les comptes d'une Société coopérative de panification.

1890-1896. — COUDIN LOUIS, maire.

1891.— Installation d'une boîte aux lettres à Martrou.

1892 (5 juin). — Vote en principe d'un groupe scolaire et d'une mairie.

1896. — Démolition du refuge des pauvres.

1897. — HENRI DE MONTALEMBERT DE CERS, maire.
Construction d'un groupe scolaire et de la mairie.

1898. — Création d'un 2e emploi d'adjoint à l'école des garçons.

1900. — Installation d'une boîte aux lettres à la Renaissance.

29 Juillet. — Inauguration du transbordeur.
Acquisition d'une voie d'accès au transbordeur, longeant la Charente.

1902 (12 Juin). — Le Conseil vote 100 francs pour venir en aide aux sinistrés de la Martinique.
Construction d'un ossuaire au cimetière.

1903 (6 octobre) — Installation d'une cabine téléphonique.

1905. - Création d'un 2e emploi d'adjointe à l'école des filles.

1906. — Achat d'un corbillard, construction d'un local au cimetière pour le loger.

1907. — Construction d'un logement pour les institutrices adjointes.
Location du presbytère pour 9 années.

1910 (6 Février) . — Le Conseil vote 150 francs pour secourir les victimes des inondations de Paris.

V. Histoire des Bâtiments communaux

ÉGLISE D'ÉCHILLAIS. — Pour servir de chapelle au château qui fut édifié au XIIe siècle, les Goumards firent construire l'église à peu près à la même époque, au moment où l'art roman florissait en Saintonge et où l'abbaye de Trizay voyait le jour, ainsi que la partie la plus ancienne de l'église de Pont-l'Abbé-d'Arnoult.

Contrairement aux autres églises romanes, qui affectaient la forme d'une croix latine, l'église d'Échillais n'avait qu'une seule travée du portail à l'abside.

La façade comprenait au-dessus de la porte d'entrée une arcature aveugle supportée par une colonnade et surmontée par un fronton, dans le genre de Châteauneuf-sur-Charente et peut-être même d'un campanile, comme Saint-Pierre d'Angoulême. Une gravure, représentant l'église en 1776, montre au-

dessus de la corniche actuelle du sommet l'amorce de ce fronton, alors détruit. Cette amorce n'existe plus de nos jours.

La nef était plus élevée qu'elle ne l'est maintenant et recevait l'éclairage d'une ouverture circulaire située au-dessous du fronton. De gros contreforts carrés, faisant saillie et existant encore, en soutenaient le poids. Vers le XIIIe ou XIVe siècle, la chapelle dédiée à la Vierge y fut ajoutée à l'est.

Pendant les guerres de religion, la voûte de l'église fut démolie ainsi que le sommet de la façade et la chapelle de la Vierge. Seule l'abside resta à peu près intacte.

On attribue ces mutilations à François de la Rochefoucauld, chef protestant de la Saintonge. En 1682, la sacristie et le tambour actuel auquel on accède par une petite porte basse, furent adossés aux ruines de l'église pour servir de temple aux protestants. La voûte du tambour est en croisé d'ogive et porte un écusson.

En 1683, Barraud, curé d'Échillais, fit reconstruire la chapelle de la Vierge et en 1696, le même Barraud acheva de réparer l'église, ainsi qu'en témoigne une inscription placée à la voûte de la nef.

Pendant la Révolution, époque à laquelle un autre Barraud fut curé, l'église servit de salle de réunion aux citoyens d'Échillais, qu'on assemblait à son de cloche. Ce Barraud se maria en 1793 et devint agent national de la commune.

Il est à présumer que l'église eut à souffrir de quelques déprédations pendant la période révolutionnaire, car le 17 juillet 1806, un devis fixe à 1.725 francs le montant des réparations nécessaires, intéressant la toiture, le clocher, les vitraux, etc. Le même devis évalue l'église à 1.600 francs, somme dérisoire, un tel chef-d'œuvre, témoin de la splendeur de l'art roman, ayant un prix inestimable.

À partir de 1792, l'église d'Échillais fut fermée. Les fidèles allèrent suivre les offices à l'église de Saint-Agnant, jusqu'en 1810, époque à laquelle Le Gardeur de Tilly, maire, obtient qu'on transforme l'église d'Échillais en chapeline qui sera desservie par le curé de Saint-Agnant. Ceci dura jusqu'en 1854, date à laquelle un curé fut affecté à la paroisse.

Voici la liste des curés depuis cette époque : 1854, Hardy et Landriaud ; 1855, Vallée ; 1868, Lherminier ; 1874, Forgerit; 1879, Bosc ; 1881, Mallet ; 1882, Courtois; 1885, Sottaz ; 1892, Brodu ; 1896, Vidal ; 1906, Barbotin, faisant les fonctions de doyen depuis janvier 1912, tout en gardant le titre de curé d'Échillais.

— Telle qu'elle est de nos jours, l'église d'Échillais offre beaucoup d'attraits à la curiosité du visiteur.

L'intérieur n'a rien de remarquable : comme dans toutes les églises romanes, il est nu et froid. Seules trois fenêtres de l'abside aux chapiteaux ornementés de personnages, d'animaux et de rinceaux attirent l'attention, ainsi qu'un grand tableau intitulé l'Alpha et l'Oméga, représentant la Nativité et le Crucifiement, donné en 1864 par le Ministre de la Maison d'Empire et des Beaux-Arts et placé à droite de l'autel de la Vierge.

Mais l'extérieur est admirable et notamment le chevet de l'abside et le portail.

L'abside est soutenue extérieurement par quatre grosses colonnes demi-cylindriques, surmontées de chapiteaux ouvragés, dont l'un représente un groupe d'animaux. À la hauteur de ces chapiteaux, des modillons sont dispersés sur tout le pourtour de l'abside, représentant pour la plupart des têtes d'oiseaux ou d'animaux. Les archivoltes des fenêtres sont finement ouvragées et soutenues par des colonnes à chapiteaux ornés de feuillages, de personnages humains ou d'animaux.

Reste le portail, véritable merveille de sculpture. Dans son ensemble, il présente une heureuse harmonie de lignes verticales et horizontales. Une corniche placée à peu près à mi-hauteur le divise en deux travées.

Dans la travée du bas, quatre grosses colonnes demi-cylindriques encadrent la porte d'entrée et de chaque côté deux baies aveugles, surmontées d'arcades en plein cintre. La disposition des pierres qui murent ces baies aveugles est curieuse : elle rappelle le mode de parquetage dit à bâtons rompus.

Le chapiteau de la colonne de gauche est détérioré : il devait représenter des personnages humains. Le chapiteau gauche de la porte d'entrée est une énorme tête de dauphin. Les deux chapiteaux de droite, bien qu'un peu mutilés, laissent deviner le motif de leur ornementation, que fournit la feuille d'acanthe.

La porte d'entrée est surmontée de trois voussures en plein cintre, dont les extrémités s'appuient sur des colonnettes, pour la plupart nouvellement restaurées. Ces colonnettes sont couronnées de chapiteaux décorés de feuillage.

Les personnages des trois voussures sont disposés dans le sens de la courbe.

Au centre de la voussure supérieure, se trouve le Christ nimbé. Six personnages, dont quatre musiciens, chantent sa gloire. Celui de droite joue avec un archet d'un instrument à cordes, qui semble être une viole. C'est une scène de l'Apocalypse : le Triomphe de Christ.

La 2e voussure représente une lapidation. Au centre, le martyr à genoux joint

les mains et semble implorer le pardon. Le personnage de droite le plus immédiat a la main levée pour lancer la pierre. À gauche, trois autres personnages puisent des projectiles dans leur tablier pour participer à la lapidation.

La 3e voussure eut davantage à souffrir des outrages du temps. On y distingue encore assez bien des anges aux ailes éployées, sans qu'il soit possible de reconstituer une scène.

Une corniche sans ornement tangente l'archivolte de la voussure du portail. Elle est soutenue par quatre groupes de colonnettes jumelées s'appuyant sur les chapiteaux des grosses colonnes du bas, ainsi que par quatorze modillons. Les bases de ces colonnes de soutien sont ouvragées. Les chapiteaux sont ronds et chacun d'eux porte trois cercles en saillie. Des têtes humaines, des grotesques, des oiseaux, des animaux et des étoiles illustrent ces modillons.

Cette première corniche soutient un groupe de douze colonnettes dont deux jumelées à chaque extrémité, qui supportent une arcature de neuf arcs, dans le goût du style byzantin. L'arcade centrale, un peu plus élevée, est percée de l'unique fenêtre du portail. C'est la partie du monument le plus finement fouillée, et comme elle fut entièrement respectée par le temps et les hommes, elle offre à l'œil un véritable régal. Les fleurons, palmettes et rinceaux des voussures des arcades ; les feuillages, étoiles, damiers et entrelacs de leurs archivoltes ; la frise de feuillage qui relie les chapiteaux ; les grotesques, oiseaux, griffons ailés qui ornent ces derniers, constituent une dentelle de pierre d'une finesse et d'une délicatesse inimitables.

L'ornementation du sommet est dans le même goût. Des rinceaux de feuillage courent tout le long de la corniche ; une frise composée de fleurons et de damiers, de palmettes, de roues et de feuillages la souligne et quinze modillons y jettent une note de diversité et de vie, avec leurs têtes et grotesques, leurs griffons et leurs oiseaux.

Nous invitons vivement les touristes à aller jouir de ce bijou de l'art roman du XIIe siècle, surtout remarquable par la finesse de sa décoration et qui a reçu la consécration officielle, puisqu'il est classé parmi les monuments historiques.

À l'est de l'église, sur l'emplacement de l'ancien cimetière et d'un terrain échangé par M. de Tilly, s'élève le presbytère, construit en 1868-69 et qui n'offre aucun caractère spécial. Il coûta 14.000 fr. Actuellement il est loué à M. Barbotin, curé.

MAIRIE ET GROUPE SCOLAIRE. — Nous signalerons aussi la Mairie et les maisons d'école, construites d'après les plans de M. Michaud, Architecte à Rochefort, en 1897. La Mairie est un grand bâtiment à deux ailes avec pavillon central. Un péristyle soutenu par quatre piliers et entouré d'une balustrade corinthienne, surmonte la porte d'entrée.

Ce monument a beaucoup de ressemblance avec la maison de Napoléon 1er, à l'île d'Aix.

Liste des Instituteurs et Institutrices

INSTITUTEURS

Crevel, sous-lieutenant de douanes en retraite à Martrou, est en 1834, nommé instituteur : son école comptait 14 élèves, dont 3 indigents ; 1845, Passette ; 1849, Casaurancq, Doureau Jean ; 1850, Gresseau Pierre ; 1870, Legrand Georges ; 1873, Blais Eugène ; 1878, Delage Antoine ; 1879, Ménard André ; 1880, Emon Clément ; 1887, Bonneau Flavien ; 1888, Fort Jules ; 1890, Baillou Victor ; 1899, Fredonnet Jean.

INSTITUTRICES

Mme Crevel, Mlle Barabé, Mme Martin, Mlle Pennis Clara, Mlle Jolly, Mme Emon, Mme Bonneau, Mme Fort, Mme Simonnet, Mme Maugé, Mlle Paul, Mlle Rambeau, Mme Jolly.

VI. — Histoire des lots communaux

ou terrains dits Marais de la Fublée et des Bois des Brandes

Par une donation, dont on n'a pas conservé la date (peut-être en 1229), Hugues de Tonnay, sire de Tonnay-Charente, surnommé l'Humble, seigneur de Didonne, baron de Montendre et de Royan, fit don absolument gratuit de 1.000 hectares de terrains dits : Bois communal et Marais de la Fublée, aux communes ou paroisses de : Saint-Clément, Trizay, Beurlay, Monthérault, Échillais, La Vallée, Saint-Hippolyte, moyennant l'hommage féodal et le droit d'hébergement sur la rive gauche de la Charente.

Des contestations s'étant élevées, une charte fut passée le mercredi après la fête de Saint-Georges, en avril 1300, entre Guy de Rochechouart, seigneur, de Tonnay-Charente d'une part et les paroisses ci-dessus désignées d'autre part, donnant le droit d'usage de ces terres de la Fublée aux dites paroisses moyennant

la somme de deux cents livres payée comptant « pour aller aider le roi en guerre de Flandre ». Ce droit d'usage consistait « à faucher et faire faucher, cueillir et faire cueillir et pâturer les bêtes, pêcher, chasser prendre toutes manières de bêtes et oiseaux ou à rêts ou à rêneaux ou à chiens ou à furets et à faire ès dits lieux, toutes manières d'autres exploits, sauf le droit de pêche en « l'ayne de l'Arnoul » durant dès le moulin de Pillay en jusque au carrefour d'Arnoul ».

En 1640, le seigneur de Tonnay-Charente prétendant que les communes dénommées à la charte lui étaient redevables d'une rente, leur fit sommation de « reconnaître sa prétention, sinon de déguerpir ». C'est à cette dernière solution que se résignèrent les paroisses intéressées.

Mais le 27 Juin 1802, au cours d'une réunion tenue à Monthérault, les maires des communes précitées, d'ailleurs autorisées par le Préfet de la Charente-Inférieure, tentèrent de procéder à la division de tous ces terrains entre les communes qu'ils représentaient, sans égards aux renonciations de 1640.

La décision, prise en vertu de la loi du 10 juin 1793, disait que chaque commune serait propriétaire des terrains qui se trouvaient sur son territoire. Aucun des terrains à partager ne se trouvant sur le territoire de la commune d'Échillais, sauf une petite parcelle appelée le Marais d'Échillais, celle-ci fit protestations sur réclamations, plaida plusieurs fois devant les tribunaux civils de Rochefort et de Saintes, interjeta appel, afin de faire annuler la décision prise dans la réunion du 27 juin 1802.

Bref tant de persévérance fut récompensée. Une transaction sur procès fut signée le 14 mars 1851 entre les maires des communes de Saint-Hippolyte. Trizay, Beurlay, la Vallée, Échillais, Tonnay-Charente et les représentants des sections de Monthérault et de Saint-Clément. Cette transaction, ratifiée par un arrêté préfectoral en date du 30 avril 1860, reconnaît *aux habitants de la commune d'Échillais* la propriété de la septième partie du Bois Communal et de la huitième partie du Marais de la Fublée (portion située dans la commune de Saint-Hippolyte de Biard), moyennant une somme de 4.215 francs à verser à la commune de Saint-Hippolyte, en compensation du paiement fait par celle-ci des contributions foncières des dits terrains.

Depuis 1860, la commune a joui du lot qui lui a été attribué.

Chaque chef de famille eut le droit de faire paître 3 têtes de bétail sur les Marais de la Fublée ; on nomma un garde particulier pour veiller à l'exécution de cet arrêté municipal.

Le 11 novembre 1860, afin de payer les frais des nombreux procès engagés par la commune pour soutenir ses revendications au sujet des dits marais, on décida de vendre le Bois Communal (22 hectares de bruyères et de carrières) : cette vente produisit une somme de 14.680 francs. La commune vendit aussi des marais au Département pour agrandir la Pépinière de Pillay.

En 1862, on clôtura les terrains communaux de la Fublée par des fossés. La nature du sous-sol, constitué à cet endroit par une sorte de grès gris foncé très dur, rendit ce travail long et difficile.

— Par délibération du Conseil municipal en date du 2 novembre 1869, la part obtenue par la commune a fait l'objet d'un allotissement entre les habitants, chefs de feu ou de ménage. Ce partage a eu lieu le 16 janvier 1870. Les terrains, n'ayant pas tous une valeur égale, ont été divisés en 4 classes.

La première classe, d'environ 2 hectares 93 ares, a été partagée en 10 lots, chaque concessionnaire payant 15 francs de redevance annuelle, soit au total 150 fr.

La deuxième, d'une superficie de 53 hectares, 70 ares, a été partagée en 179 lots ; la redevance annuelle fixée pour chaque lot à 9 francs, forme un total de 1.611 fr.

Pour la troisième classe, d'une superficie de 10 hectares 80 ares, divisée en 35 lots, il est payé une redevance annuelle de 7 francs par lot, soit 245 fr.

Enfin, la quatrième classe comprend un lot d'environ 30 ares, dont la redevance est fixée à 4 fr.

La redevance totale s'élève à 2.010 fr.

La commune n'ayant pu louer un terrain communal situé au bois des Brandes, d'une contenance de 1 hectare 35 ares, par délibération en date du 2 septembre 1900, elle partagea ce terrain en 4 lots dont les redevances ont été fixées à 4, 9, 9 et 6 francs, soit 28 francs, ce qui porte le montant total des redevances communales à 2.038 fr.

Tout habitant de la commune d'Échillais peut participer à l'allotissement ou partage en jouissance, à condition d'être habitant de la commune, d'y avoir son domicile fixe depuis un an au moins et d'avoir feu et ménage séparés de ceux de ses parents. Le tirage au sort a lieu deux fois par an, en octobre et en janvier.

Superficie et répartition agronomique

— La superficie totale de le commune est de 1.468 hectares, se répartissant ainsi :

• Terres labourables employées à la culture des céréales, pommes de terre, etc. …….. 800 hectares.
• Fourrages annuels …….. 25 —
• Herbages …… 45 —
• Horticulture …… 25 —
• Cultures maraîchères …… 8 —
• Vignes …….. 40 —
• Prairies naturelles …….. 105 —
• Praires artificielles …… 140 —
• Bois et forêts …… 160 —
• Territoires non compris dans les catégories ci-dessus …… 120 —

— Les premières matrices cadastrales furent établies en 1824.

Une nouvelle évaluation des propriétés non bâties a été faite en 1911 par le Contrôleur des contributions directes et les répartiteurs, pour servir de base à la révision du cadastre.

La valeur locative des terres labourables, divisées en 4 classes est estimée à 75 fr. pour la 1re classe, 60 fr. pour la 2e, 42 fr. pour la 3e, 20 fr. pour la 4e. Pour les prés, elle est de 125 fr. pour la 1re classe, 105 fr. pour la 2e, 36 fr pour la 3e. Pour les vignes, 75 fr. pour la 1re classe, 60 fr. pour la 2e, 43 fr. pour la 3e ; le tout à l'hectare.

Population. — En 1836, la commune avait 554 habitants.

La population augmenta progressivement jusqu'en 1901, date à laquelle elle atteignait 1.463 habitants.

Cette augmentation fut surtout sensible lors de l'exploitation des carrières de l'Aubrée, en 1882 et depuis, lors de la fondation du village de la Renaissance, vers 1885.

De 1.097 habitants en 1882, le chiffre de la population passa à 1,199 en 1886 et 1.378 en 1891.

Depuis 1901, ce chiffre tend à diminuer. En 1906, il était de 1.453 et de 1.378 seulement en 1911.

Si le chiffre de la population s'est ainsi maintenu depuis 1891, c'est que le nombre des naissances excède généralement le nombre des décès. Cela tient à la population de la Renaissance. Lorsque les habitants sont venus s'y établir, il y a une vingtaine d'années, ils étaient tous dans la force de l'âge et par suite il se produit peu de décès dans ce village.

La révision des listes électorales accuse un mouvement très important de la population. On compte jusqu'à 60 additions et radiations par année sur le tableau rectificatif de la liste électorale.

Frairies. — Les frairies du Bourg ont lieu : la première, le dimanche qui suit la Fête-Dieu et la deuxième, le dernier dimanche d'août ; la frairie de Martrou, le dimanche après celle du Bourg et la frairie de la Renaissance, le dimanche qui suit le 20 juillet.

AVENIR D'ÉCHILLAIS

L'avenir de notre commune est intimement lié à celui de Rochefort.

Il faut espérer, que, malgré les difficultés de ces dernières années, les pouvoirs publics maintiendront dans cette ville l'arsenal et le port de guerre. D'ailleurs, en mettant les choses au pire, une Société Industrielle conserverait certainement à Rochefort son activité et sa population. Échillais n'est donc pas près de péricliter.

Bien au contraire, si l'on donne suite au projet de tramway qui doit relier Royan et Rochefort, en suivant la route départementale n° 1, Échillais, alors desservi d'excellente façon, deviendra un faubourg de Rochefort, possédant à peu près tous les avantages de la ville sans en avoir les inconvénients.

Erratum

Page 13. — 20e ligne : partie est au lieu de partie et.
Page 18. — 321, ligne : y trouvent au lieu de y trouvait.
Page 23. — 3e ligne : XIIe siècle au lieu de XVIIe siècle.
Page 26. — 1re ligne : curé en 1789 au lieu de 1779.
(Ces erreurs sont corrigées dans cette copie PDF)

Copie PDF -TLR 2026 - vers. N60